


Limpide, flexible et équitabile:
l'offre ÖKK 2012 pour entreprises



ÖKK

Simplement bien assuré

ÖKK est l'assurance-maladie sympa aux racines grisonnes et qui est active sur l'ensemble de la Suisse. Quelque 162'000 personnes privées et près de 13'600 entreprises et institutions publiques nous accordent leur confiance. Forts d'un réseau d'agences très dense, nous sommes là pour nos clientes et clients – aussi près de chez vous. Nous attachons de l'importance au contact personnel et parlons un langage clair et compréhensible. Notre but est de vous conseiller de manière compétente et complète. L'encadrement sincère et fiable de nos assurés nous importe beaucoup. C'est pourquoi nous sommes le bon choix pour vous. Cordiale bienvenue chez ÖKK!



**«Je veux que mes collaborateurs
et moi-même soyons bien
assurés en toute circonstance.»**

Pour chaque entreprise

PME ou grande entreprise, société privée ou institution publique – ÖKK vous offre la solution qui convient à merveille à votre entreprise. Le marché évolue et les besoins de votre entreprise aussi.

C'est pourquoi nous vous proposons une large palette d'assurances et de prestations de services qui sont adaptées à vos exigences. Avons-nous éveillé votre intérêt? Nous nous réjouissons de vous rencontrer.

«Je veux que l'on m'apporte une aide simple et rapide.»



Nous sommes là pour vous

Nos solutions d'assurance complètes sont parfaitement coordonnées et conçues de manière flexible pour vous. Nous veillons à ce que la couverture soit individuelle en cas de maladie, nous prêtons main-forte en cas d'accident dans l'entreprise ou durant les loisirs et tenons à disposition une offre convaincante dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Notre gestion de la santé est aussi individuelle que votre entreprise. Nous vous conseillons, vous accompagnons et vous soutenons. Avez-vous besoin de conseils personnalisés? Nous sommes là pour vous.

Tout en un clin d'œil

Toutes les solutions d'assurance sont clairement présentées sur les pages ci-après. Vous trouverez en plus nos prestations de services et nos engagements. Déterminez la meilleure solution pour vous. Le choix vous pose problème? Nous vous conseillons personnellement.

■ ÖKK ASSURANCE
PERTE DE GAIN

«Je désire que mes collaborateurs
et moi-même soyons protégés
contre la perte de gain.»

■ ÖKK ASSURANCE-
ACCIDENTS

■ ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS
COMPLEMENTAIRE

«Il faut que mes collaborateurs
et moi-même soyons bien assurés
en cas d'accident.»

■ ÖKK PREVOYANCE
PROFESSIONNELLE

«Pour mes collaborateurs et
pour moi-même, je veux une
prévoyance professionnelle
conforme à nos besoins et sur
laquelle nous pouvons compter.»

■ ÖKK ASSURANCE-MALADIE
COLLECTIVE POUR RESI-
DENTS DE COURTE DUREE

■ ÖKK ASSURANCE-MALADIE
COLLECTIVE
CONTRAT-CADRE

«Je désire pour mes collaborateurs
et pour moi-même une assurance-
maladie qui offre des prestations
attrayantes à des conditions
équitables.»

■ ÖKK ASSURANCE
AGRICOLE

«J'ai besoin d'une assurance
adaptée tout spécialement aux
besoins de l'agriculture.»

«Je désire que mes collaborateurs et moi-même soyons protégés contre la perte de gain.»

ÖKK ASSURANCE PERTE DE GAIN

Pour que le salaire en cas de maladie, d'accident, de maternité et de paternité demeure garanti

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Assurance en cas de maladie, d'accident, de maternité et de paternité
- Indemnité journalière à partir d'une incapacité de travail de 25%
- Délais d'attente individuels
- Taux de prime garantis pendant la durée du contrat
- Salaire maximal assurable: CHF 250'000 par personne
- Prolongation de couverture en cas d'incapacité de travail lorsque les rapports de travail prennent fin
- Renoncement à une réduction en cas de négligence grave
- Paiement du salaire en cas de décès
- Versement complémentaire d'allocations pour enfants et de formation professionnelle
- Exonération de primes pour les collaboratrices et collaborateurs bénéficiant de prestations
- Droit de passage dans l'assurance individuelle d'indemnités journalières ÖKK COMPENSA dans les 90 jours qui suivent la sortie
- Les personnes assurées en âge AVS restent assurées durant 180 jours jusqu'à l'âge de 70 ans révolus
- Les frontaliers sont assimilés aux personnes domiciliées en Suisse

- Durant un congé non payé, les collaboratrices et collaborateurs ont droit aux prestations durant un congé non payé à partir de la date prévue pour la reprise du travail
- Adhésion possible pour le chef d'entreprise ainsi que les membres de la famille travaillant dans l'entreprise
- Les collaboratrices et collaborateurs détachés à l'étranger sont coassurés
- Suivi personnel par le Case Management en cas d'absences de longue durée

PRESTATIONS DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRES:

- Offres préventives destinées à promouvoir la santé des collaboratrices et collaborateurs
- Réduction durable des coûts de l'absentéisme grâce à une gestion globale des absences

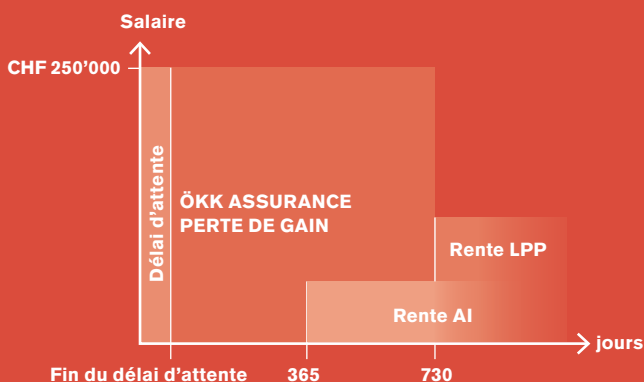
De plus amples infos sous www.oekk.ch/perte_gain

Choisissez l'une des deux variantes d'assurance:

A AVEC COUVERTURE INTEGRALE

- Couverture d'assurance sans la moindre réserve
- Couverture durant 730 jours au plus par cas d'assurance
- Coordination avec la LPP: la rente LPP est différée d'une année, la prime LPP s'en trouvant réduite

PRESTATIONS COORDONNÉES EN CAS DE PERTE DE GAIN:



B AVEC DECLARATION DE SANTE

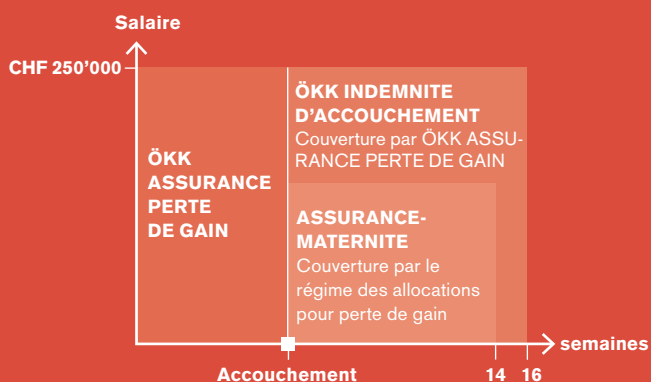
- L'admission s'effectue d'après une appréciation individuelle du risque
- Pleine couverture d'assurance pour toutes les maladies ou tous les accidents survenant après l'entrée en vigueur du contrat

Combinez en option avec d'autres prestations:

AVEC INDEMNITE D'ACCOUCHEMENT

- L'assurance-maternité (selon le régime des allocations pour perte de gain) assure 80% du salaire durant 14 semaines (au max. CHF 196 par jour)
- En plus de l'assurance-maternité, nous assurons l'indemnité d'accouchement durant 2 semaines à hauteur de l'indemnité journalière assurée
- Aucun délai d'attente

PRESTATION EN CAS D'ACCOUCHEMENT:



AVEC INDEMNITÉ DE PATERNITÉ

- Le congé de paternité doit être défini dans le règlement du personnel du preneur d'assurance
- Indemnisation durant le congé de paternité à hauteur de l'indemnité journalière assurée
- La durée de l'indemnisation correspond à celle convenue dans le règlement du personnel
- Aucun délai d'attente

«Je désire une bonne assurance-accidents pour mes collaborateurs et pour moi-même.»

ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS

L'assurance-accidents obligatoire pour une couverture optimale

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

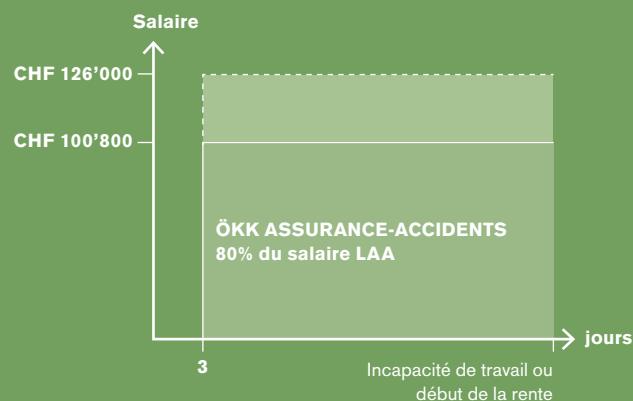
- Assurance-accidents obligatoire pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs
- Sont assurés les salaires jusqu'à concurrence du salaire maximal LAA de CHF 126'000
- Sont couverts les accidents professionnels (y compris sur le chemin du travail) et les maladies professionnelles
- Les accidents survenant durant les loisirs (accidents non professionnels) sont assurés dès huit heures de travail par semaine chez le même employeur
- Paiement du salaire: 80% dès le 3^e jour
- Traitement médical et hospitalisation en division commune sans participation aux coûts
- Rente en cas d'invalidité jusqu'à 80% du salaire assuré
- Rente en cas de décès jusqu'à 70% du salaire assuré pour le conjoint et les orphelins
- Indemnité en cas d'atteinte importante et durable à l'intégrité physique, mentale ou psychique jusqu'à concurrence de CHF 126'000 (indemnité pour atteinte à l'intégrité)
- Indemnité en cas d'invalidité pour l'aide apportée par des tiers jusqu'à concurrence de CHF 2'071 (allocation pour impotent)
- Prolongation de l'assurance des accidents non professionnels jusqu'à 180 jours après la fin des rapports de travail
- Couverture prolongée durant 30 jours après la fin des rapports de travail

- Assurance-accidents facultative pour les indépendants
- Suivi personnel par le Case Management en cas d'absences de longue durée

PRESTATIONS DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRES:

- Offres préventives destinées à promouvoir la santé des collaboratrices et collaborateurs
- Réduction durable des coûts de l'absentéisme grâce à une gestion globale des absences

SALAIRES ASSURABLES DANS L'ASSURANCE-ACCIDENTS OBLIGATOIRE



De plus amples infos sous
www.oekk.ch/assurance_accidents

«Je veux que mes collaborateurs et moi-même soyons mieux assurés contre les accidents.»

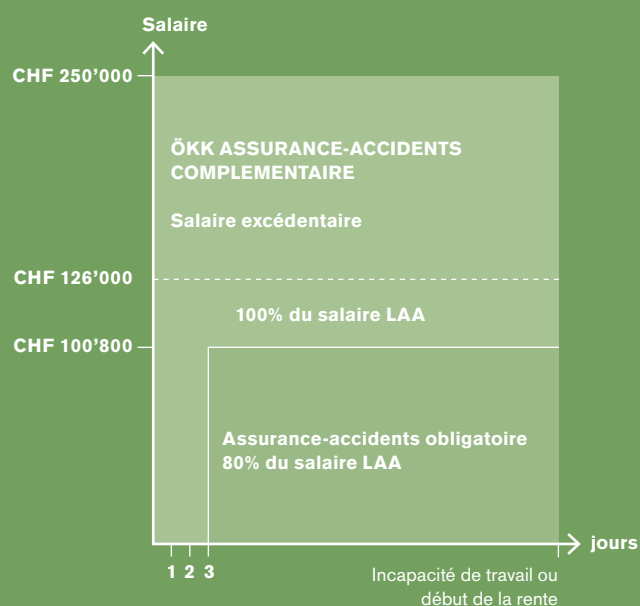
ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS COMPLÉMENTAIRE

Le complément judicieux pour plus d'indemnités journalières, le traitement en division privée et des salaires plus élevés

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Assurance-accidents complémentaire pour les prestations allant au-delà du régime obligatoire
- Salaire maximal assurable: CHF 250'000
- Salaire LAA: paiement du salaire dès le 1^{er} jour jusqu'à 100% du salaire LAA
- Salaire excédentaire: paiement du salaire dès le 1^{er} jour jusqu'à 100% du salaire excédentaire
- Assurances de capital en cas d'invalidité et de décès par suite d'accident
- Traitement en division privée d'un hôpital
- Indemnité journalière d'hospitalisation pour les séjours hospitaliers en plus de l'assurance d'indemnités journalières
- Couverture des risques spéciaux en cas de négligence grave et d'entreprises téméraires

SALAIRES ASSURABLES DANS L'ASSURANCE-ACCIDENTS COMPLÉMENTAIRE



De plus amples infos sous
www.oekk.ch/complement_accidents

«Pour mes collaborateurs et pour moi-même, je veux une prévoyance professionnelle conforme à nos besoins et sur laquelle nous pouvons compter.»

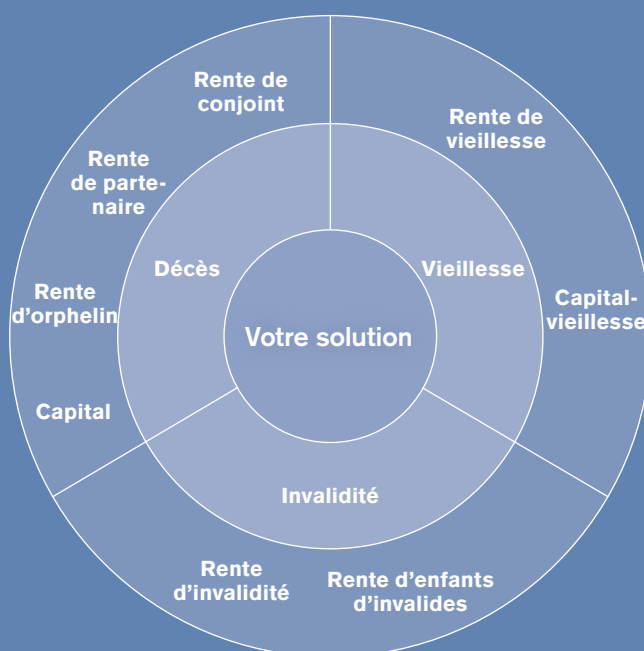
ÖKK PREVOYANCE PROFESSIONNELLE

Le 2^e pilier avec des plans de prestations flexibles et une gestion transparente

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

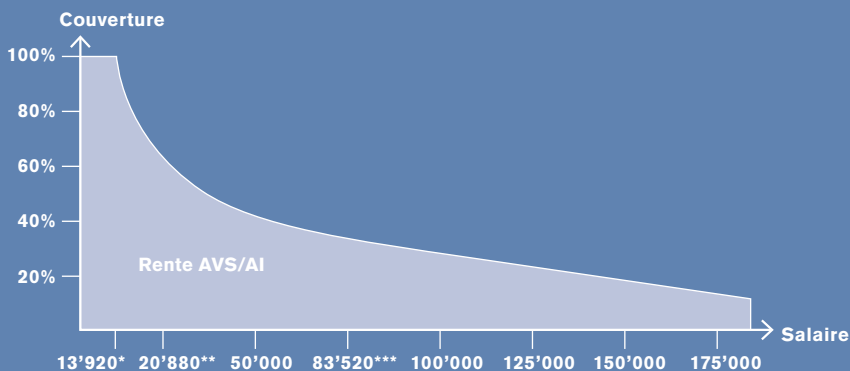
- Palette d'offre différenciée avec grande possibilité de choix
- Conception modulaire de l'offre (vieillesse, invalidité, décès)
- Service personnel et orienté sur la clientèle ainsi que suivi rapide
- Un rapport prix/prestations équitable grâce à une gestion affinée
- Communication transparente
- Taux de conversion supérieurs à la moyenne pour le calcul des rentes
- Capital supplémentaire en cas de décès
- Solutions individuelles pour les cadres
- Traitement égal pour les concubins
- Rachat de caisse de pension possible pour une retraite anticipée
- Mise à la retraite possible entre 58 et 70 ans
- Possibilité de prendre une retraite partielle
- Forme mixte de versement d'un capital et d'une rente
- Réassurance des risques à 100%
- Paiement des primes à terme échu, avantages en termes de liquidités et d'intérêts pour votre entreprise
- Annonce online des mutations du personnel

CONCEPTION MODULAIRE POUR DES SOLUTIONS INDIVIDUELLES:

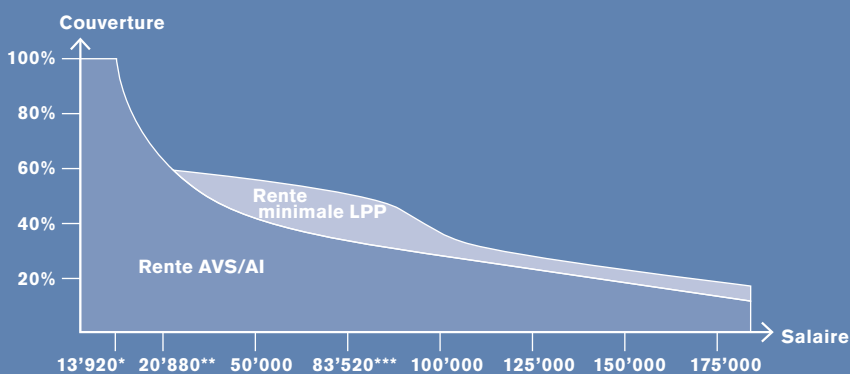


De plus amples infos sous
www.oekk.ch/prevoyance_professionnelle

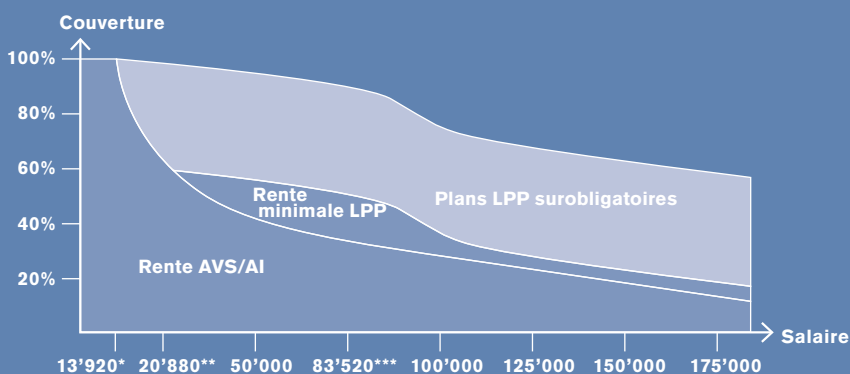
PRÉVOYANCE ÉTATIQUE (1^{ER} PILIER)



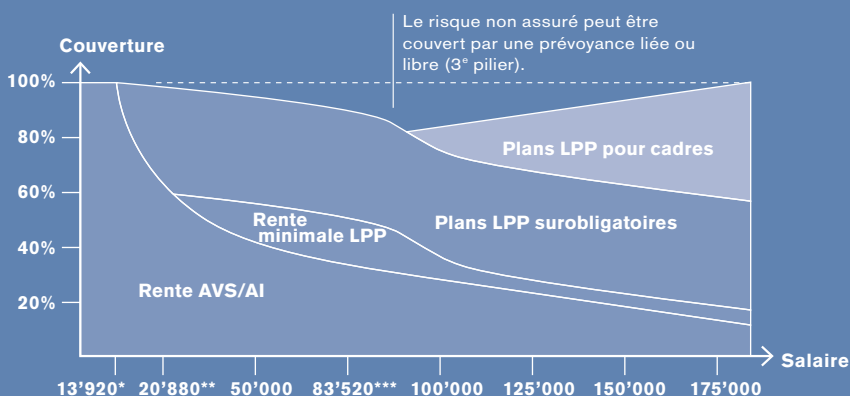
PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE (2^E PILIER)



PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE SUROBLIGATOIRE (2^E PILIER)



PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE POUR CADRES (2^E PILIER)



* Rente minimale AVS
 ** LPP obligatoire
 *** Montant-limite LPP

«Je désire une assurance-maladie sans chichis pour mon personnel saisonnier.»

ÖKK ASSURANCE-MALADIE COLLECTIVE POUR RESIDENTS DE COURTE DUREE

Protection aussi pour et collaborateurs qui ne travaillent que temporairement en Suisse

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Solution idéale pour les saisonniers et les résidents de courte durée
- Les primes des collaboratrices et collaborateurs assurés peuvent être compensées avec le salaire
- Garantit que l'obligation de s'assurer en Suisse soit respectée
- ÖKK décompte les primes avec l'employeur
- Lorsque des collaboratrices et collaborateurs entrent ou sortent en cours de mois, les jours sont calculés sur la base de primes journalières
- Le personnel est déclaré mensuellement au moyen d'un formulaire
- Les primes sont facturées mensuellement à terme échu
- L'assurance de base obligatoire peut être choisie entre le libre choix du médecin ou le modèle de médecin de famille
- Franchise à option entre CHF 300 et CHF 500
- Même franchise pour tous les assurés
- Couverture d'assurance uniforme pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs
- Une lettre d'information atteste la couverture d'assurance à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs
- Suivi personnel par le Case Management en cas d'absences de longue durée

ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES POSSIBLES POUR LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS:

- ÖKK STANDARD, l'assurance-maladie classique

De plus amples infos sous www.oekk.ch/collective

«Je désire pour mes collaborateurs et pour moi-même une solution commune aux primes attrayantes.»

ÖKK ASSURANCE-MALADIE COLLECTIVE – CONTRAT-CADRE

La solution d'assurance-maladie attrayante, dont tout le monde profite

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Rabais de primes sur les assurances complémentaires
- L'étendue d'assurance peut être choisie individuellement
- Liquidation entre ÖKK et les assurés
- Maintien de l'assurance automatique et individuelle lors de la sortie de l'entreprise
- Réductions aussi pour les membres de la famille
- Rabais aussi pour les clients actifs de ÖKK
- Avantages accordés au personnel sans coûts pour l'entreprise
- Programme de loisirs attrayant avec le Club ÖKK

COMPLÉTEZ VOTRE CHOIX PAR D'AUTRES ASSURANCES DE ÖKK:

- ÖKK STANDARD, l'assurance-maladie classique
- ÖKK FLEX, l'assurance-maladie avec choix flexible de la division hospitalière
- ÖKK FAMILY, l'assurance familiale avec des prestations attrayantes en toute circonstance
- ÖKK FAMILY FLEX, l'assurance familiale avec libre choix de la division au moment d'entrer à l'hôpital

De plus amples infos sous www.oekk.ch/collective

«Je désire une assurance adaptée tout spécialement aux besoins de l'agriculture.»

ÖKK ASSURANCE AGRICOLE

Assurances combinées pour l'agriculture en un seul paquet de prestations

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Assurance perte de gain en cas de maladie
- Assurance-accidents obligatoire pour les collaboratrices et collaborateurs contre les accidents professionnels, les accidents durant les loisirs et les maladies professionnelles
- Sont assurés les collaboratrices et collaborateurs et, sur demande, le personnel auxiliaire
- Suivi personnel par le Case Management en cas d'absences de longue durée

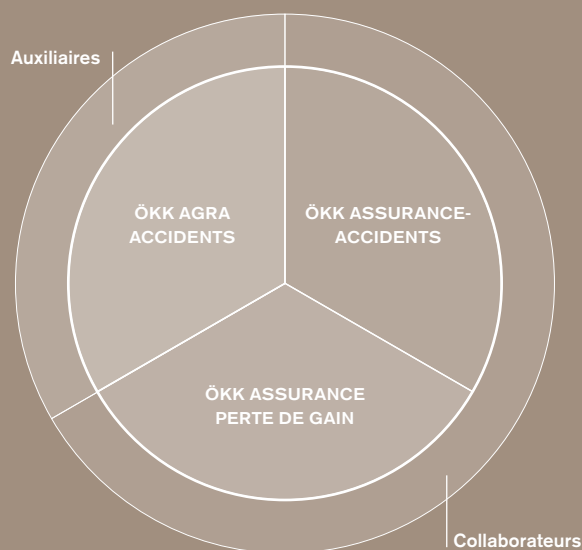
COMPOSANTES DE L'ASSURANCE AGRICOLE:

- ÖKK ASSURANCE PERTE DE GAIN
- ÖKK ASSURANCE-ACCIDENTS
- ÖKK AGRA ACCIDENTS – l'assurance-accidents optionnelle pour le personnel auxiliaire

QUELLES EXPLOITATIONS PEUVENT S'ASSURER:

- Exploitations agricoles
- Corporations d'alpages
- Exploitations viticoles
- Exploitations maraîchères
- Exploitations agricoles d'élevage

UN PAQUET D'ASSURANCE:



De plus amples infos sous
www.oekk.ch/assurance_agricole

«Je veux que nous veillions tous à notre santé.»

La gestion de la santé de ÖKK

La gestion de la santé de ÖKK met l'accent sur la prévention de la santé, vous accompagne dans le processus de réinsertion et vous aide à réduire le taux d'absentéisme. Parce que les collaborateurs en bonne santé sont plus satisfaits, plus motivés et dès lors aussi plus performants. En cas de besoin, vous profitez des prestations suivantes:

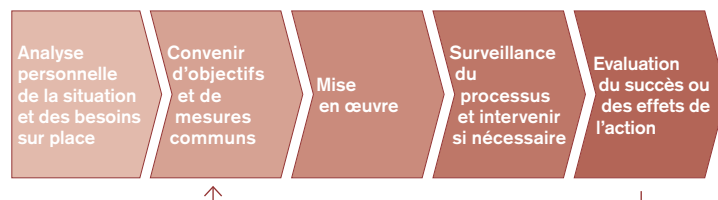
CASE MANAGEMENT

Réinsérer avec succès

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Le Case Management est une prestation de services gratuite
- Réinsertion rapide et durable de collaborateurs accidentés ou malades
- Nous procédons à une analyse globale de la situation et fixons des objectifs réalistes
- Nous accompagnons vos collaborateurs individuellement et les conseillons sur place
- Des mesures de réinsertion conformes aux besoins sont fixées
- ÖKK agit dans l'esprit de votre entreprise et gère soigneusement les ressources
- Nos Case Manager accompagnent les collaborateurs en cas d'absence prévisible de longue durée
- Conserver ou rétablir la capacité de travail des collaborateurs accidentés ou malades et favoriser leur réinsertion professionnelle
- Le Case Management intervient sur place
- Les collaborateurs retournent plus rapidement à leur place de travail

PROCÉDURE DANS LE CASE MANAGEMENT



PRESTATION DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRE: LA GESTION DES ABSENCES

Accroître le bien-être – réduire le taux d'absentéisme

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Grâce à la gestion des absences de ÖKK, vous économisez jusqu'à 30% de vos coûts liés aux absences
- La santé et la motivation sont influencées positivement
- Les cadres se familiarisent avec des outils simples qui facilitent la gestion des variations de performance, des caractéristiques de crise et des absences fréquentes
- Des lignes directrices et structures uniformes facilitent la gestion des absences au quotidien

PRESTATION DE SERVICES SUPPLÉMENTAIRE: LA PRÉVENTION

Rester en bonne santé

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- La prévention réduit le risque de maladie et de surmenage pour les collaborateurs
- Le bien-être et la capacité de rendement des collaborateurs doivent être accrus
- Nous proposons des ateliers et des conférences concernant des thématiques essentiellement liées à la santé, telles que l'activité physique, l'alimentation et la détente. Vous encouragez ainsi vos collaborateurs à adopter un mode de vie sain
- Nous soutenons durablement et à long terme la mise en œuvre de la promotion de la santé en entreprise

De plus amples infos sous
www.oekk.ch/gestion_sante

«Des avantages supplémentaires me sont importants.»

Offres spéciales pour clientes et clients de ÖKK.

Nos solutions simples sont clairement compréhensibles et adaptées parfaitement à vos besoins. Nous travaillons continuellement à une offre conforme aux besoins. Nous nous engageons pour vous en tant que particulier et pour toute votre entreprise. Vos préoccupations nous tiennent très à cœur. Et ce n'est pas tout. Nous offrons de nombreux avantages à nos clients, des avantages judicieux et dont vos collaborateurs retirent un bénéfice qui ne vous coûte rien.

SUNET ONLINE

Annonce de prestations simple en ligne

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Déclarer les accidents, maladies ou maternités simplement et rapidement en ligne
- Sunet Online est mis gratuitement à la disposition de chaque client d'entreprises en langue allemande, en français et en italien
- La transmission des données est codifiée et sûre
- Nous garantissons un règlement simple et rapide des prestations

SUNET PLUS

Logiciel pour la gestion des absences

VOS AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES:

- Le logiciel Sunetplus pour la gestion des absences vous permet de saisir tous les cas de prestations et de nous les transmettre simplement et rapidement
- Les charges liées à la saisie des cas de prestations sont minimales grâce aux données existantes concernant le personnel et l'entreprise
- La gestion des absences est simple et claire
- Un système d'évaluation optimal soutient la gestion des absences
- Le logiciel offre des interfaces ouvertes vers la plupart des systèmes de gestion du personnel. Les données relatives au personnel peuvent ainsi être importées commodément

CRECHES KIMI

Entre de bonnes mains et bien entouré

Les familles nous tiennent particulièrement à cœur. Pour cette raison, nous sommes la première entreprise privée à nous engager en faveur d'un réseau de crèches sur l'ensemble de la Suisse. En collaboration avec notre partenaire KIMI, nous mettons en place un réseau de crèches qui profite à nos assurés à tout point de vue.

CE QUI REND KIMI SI PARTICULIER:

- Chez KIMI, votre enfant s'épanouit dans un climat de confiance réciproque
- KIMI favorise la confiance en soi, l'assurance et l'aptitude à résoudre des conflits de manière autonome
- KIMI développe et favorise la compétence sociale de votre enfant
- Chez KIMI, les heures d'activité et de repos adaptées dans des locaux aménagés harmonieusement font partie du quotidien
- L'alimentation saine des enfants, c'est sacré chez KIMI
- KIMI a des heures d'ouverture prolongées, ce qui simplifie le planning de votre journée
- Tous les avantages de KIMI sont offerts au prix spécial de ÖKK

VOS AVANTAGES EN UN CLIN D'ŒIL:

- Places en crèche réservées pour les assurés de ÖKK
- 5% de rabais par place en crèche pour les assurés de ÖKK
- 20% de rabais sur les assurances complémentaires de ÖKK pour les clients de KIMI
- Les collaboratrices et collaborateurs d'entreprises assurées auprès de ÖKK bénéficient des mêmes rabais

ÖKK

0800 822 022
unternehmen@oekk.ch
www.oekk.ch